

1^{ère} réunion du comité des créanciers de l'Éthiopie au titre du Cadre commun de traitement de la dette au-delà de l'ISSD

Déclaration

28 septembre 2021

Le 3 février 2021, la République fédérale démocratique d'Éthiopie a demandé à bénéficier d'un traitement de sa dette au titre du Cadre commun de traitement de la dette au-delà de l'ISSD approuvé par le G20 et le Club de Paris.

Le 16 septembre 2021, 12 pays ont officiellement formé un comité de créanciers, coprésidé par la Chine et la France, pour discuter de la demande des autorités éthiopiennes. Sa première réunion s'est tenue en format virtuel.

Les autorités éthiopiennes ont pris part à la réunion et ont présenté leur demande de traitement de dette. Les représentants du FMI et de la Banque mondiale ont présenté les derniers développements macroéconomiques de l'Éthiopie et l'état actuel de leurs relations avec ce pays.

Le comité des créanciers de l'Éthiopie convoquera la deuxième réunion en temps utile pour poursuivre ses travaux afin de trouver une solution appropriée aux problèmes de la dette extérieure de l'Éthiopie.

Notes de contexte

1. Le comité des créanciers de l'Éthiopie a été formé le 16 septembre 2021, en application du "Cadre commun pour les traitements de la dette au-delà de l'ISSD" approuvé par le G20 et le Club de Paris en novembre 2020.

2. Les membres du comité des créanciers de l'Éthiopie sont des représentants des pays ayant des créances sur l'Éthiopie. La Chine et la France coprésident le comité des créanciers.

Les observateurs à la réunion étaient des représentants du Fonds monétaire international et du Groupe de la Banque mondiale.

3. La délégation éthiopienne était conduite par S.E. M. Ahmed SHIDE, Ministre des Finances et du Développement économique.